

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 27 DECEMBRE 1962

Annexe au procès-verbal de la séance du 11 janvier 1963.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

au nom de la COMMISSION MIXTE PARITAIRE (2) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi fixant la composition, les règles de fonctionnement et la procédure de la Cour de Sûreté de l'Etat instituée par l'article 698 du Code de procédure pénale (URGENCE DÉCLARÉE),

Par M. Robert VIGNON,

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 12 janvier 1963. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 11 janvier 1963, page 58, 2^e colonne.)

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée Nationale par M. Michel de Grailly.

(2) Cette Commission est composée de : MM. René Capitant, député, président ; Abel-Durand, sénateur, vice-président ; Michel de Grailly, député, Robert Vignon, sénateur, rapporteurs ; titulaires : René Dejean, Jean Delachenal, Jacques Lavigne, René Pleven, Gaston Zimmermann, députés ; Georges Boulanger, Emile Hugues, Léon Jozeau-Marigné, Edouard Le Bellegou, Léon Messaud, sénateurs ; suppléants : Edmond Bricout, Emile Dubuis, Henri Duvillard, Pierre Krieg, Marceau Laurent, Gabriel Macé, André Rives-Henrys, députés ; Marcel Champeix, Adolphe Chauvin, Emile Dubois, Pierre Garet, Gustave Héon, Marc Pautzet, Marcel Prélot, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 47, 59 et in-8° 5.

Sénat : 32, 34 et in-8° 10 (1962-1963).